



Surendettement et huissier

Par **desespoir06**, le 19/11/2009 à 01:54

Bonjour, rnJ'aimerais avoir des renseignements dans le cadre d'un plan de surendettement, ma femme ayant contracté des dettes avant notre mariage, elle a été acceptée par la banque de france et a commencé son plan de surendettement il y a un an environ, tous les créanciers sont payés par ma femme tous les mois sauf un , le credit lyonnais , que ma femme n'a jamais réussi a avoir au telephone afin de procéder a la mise en place du plan.rnA l'epoque , elle etait hebergée chez un ami a elle, depuis, d'apres les dires de l'huissier, des lettres de rappel se sont accumulées a cette ancienne adresse, nous n'avons été mis au courant par la personne qui hebergait ma femme que depuis hier,.rnMon beau père a pris contact avec l'huissier puisque c'est lui qui a été mis au courant de la situation par la personne qui reside a cette adresse, et la l'huissier lui propose un arrangement , verser 7000 euros de suite et arreter la procédure . aujourd'hui ma femme appelle l'huissier et bizarrement , les infos changent, il demande 2600 euros avant vendredi et s'arranger ensuite pour des echelonnements de la dette,sinon cela passe en execution judiciaire(je crois que c'est les termes qu'il a employé), les interets sont enormes car le credit au credit lyonnais etait de 6000euros et l'huissier parle de 11000 à 13000 euros . Quels sont les recours que nous avons, car evidemment nous ne possedons pas de telle somme.rnMa femme est actuellement enceinte de 7 mois, et est arreté pour grossesse pathologique.rnNous sommes mariés mais avons contracté un contrat de mariage, qu'est ce que l'huissier peut saisir a la maison , est ce que l'ordinateur qui est au nom d'un ami a moi peut etre saisi si j'ai la facture qui le prouve????rnEst ce que par rapport au contrat de mariage il ya des choses qu'ils peuvent saisir , meme si les factures sont a mon nom???rnPeuvent ils saisir nos deux chiens????rnMa femme est dans tous ses etats, elle n'etait vraiment pas de mauvaise foi , puisqu'elle a toujours respecté le plan pour tous les autres créanciers, Que peut il nous arriverrnNous sommes locataires , peuvent ils saisir des meubles a mon nom , malgré le contrat de mariage??rnNous sommes dégoutés, perdons espoir de nous en sortir et n'avons aucune aide juridique, nous ne savons quoi faire.rnMerci d'avance de pouvoir repondre a ma

question.